

DAJI/2018/Décision/Don/02

Décision portant approbation de don à l'Université d'Aix-Marseille pour le compte de la Direction du Développement Durable

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n° 2016/01/19-03 du conseil d'administration en date du 19 janvier 2016, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière de dons et de legs,

Vu le courrier en date du 12 février 2018 émanant de la MGEN et portant sur l'objet de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Est accepté le don qui suit au profit de la Direction du Développement Durable, dans le cadre du jeu concours «le DD en TRANS' : le développement durable et interdisciplinaire» qui se tiendra le 22 mars 2018 :

- MGEN : cartes cadeau FNAC pour un montant de 600 euros

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 19 février 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

